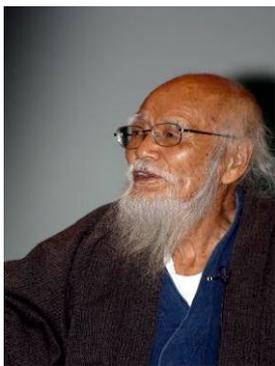


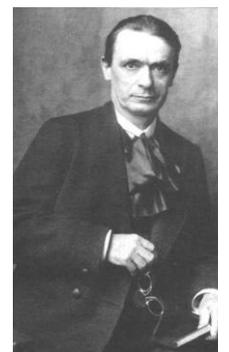
REPERES dans
l'histoire de
l'agriculture et de
l'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

MISE A JOUR : OCTOBRE 2013



Masanobu Fukuoka
(1913 - 2008)

Hans-Peter Rusch
(1906 - 1977)



Rudolph Steiner
(1861-1925)



Albert Howard
(1873 - 1947)

JEAN-MARIE MORIN
jean-marie.morin@educagri.fr

SOMMAIRE

1. CONTEXTE HISTORIQUE.....	3
1.1. QUELQUES POINTS DE REPÈRES SUR L'HISTOIRE DE L'AGRICULTURE	3
1.2. REPÈRES DANS L'HISTOIRE DE L'ÉLEVAGE.....	5
2. HISTOIRE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	8
2.1. LES COURANTS FONDATEURS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	8
2.2. L'ARRIVÉE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN FRANCE : L'INFLUENCE NUTRITIONNISTE.....	10
2.3. A PARTIR DES ANNÉES 60, UNE CONTESTATION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE.....	10
2.4. HISTORIQUE REGLEMENTAIRE.....	14
3. LA POLITIQUE FRANCAISE EN MATIERE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	15
3.1. UNE RÉGLEMENTATION EN AVANCE	15
3.2. DES AIDES LIMITÉES ET TRÈS RESTRICTIVES JUSQU'AUX C.T.E.	15
3.3. DES PARTS DE MARCHÉ QUI S'EFFRITENT DEPUIS 1990.....	16
3.4. UNE PREMIÈRE IMPULSION : LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT 1998- 2002	16
3.5. PLAN DE RELANCE 2004-2008.....	17
3.6. JUIN 2004 : PLAN EUROPÉEN POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.....	17
3.7. SEPTEMBRE 2007 : PLAN BARNIER HORIZON 2012.....	17
3.8. CONCLUSIONS	19
4. BIBLIOGRAPHIE	20
5. TEST.....	21

1. CONTEXTE HISTORIQUE

1.1. QUELQUES POINTS DE REPERES SUR L'HISTOIRE DE L'AGRICULTURE

En s'appuyant sur l'ouvrage de MAZOYER et ROUDART, « Histoire des agricultures du monde », nous prendrons trois temps forts qui permettent de positionner ensuite la place de l'agriculture biologique. (d'après Mazoyer-Roudart)

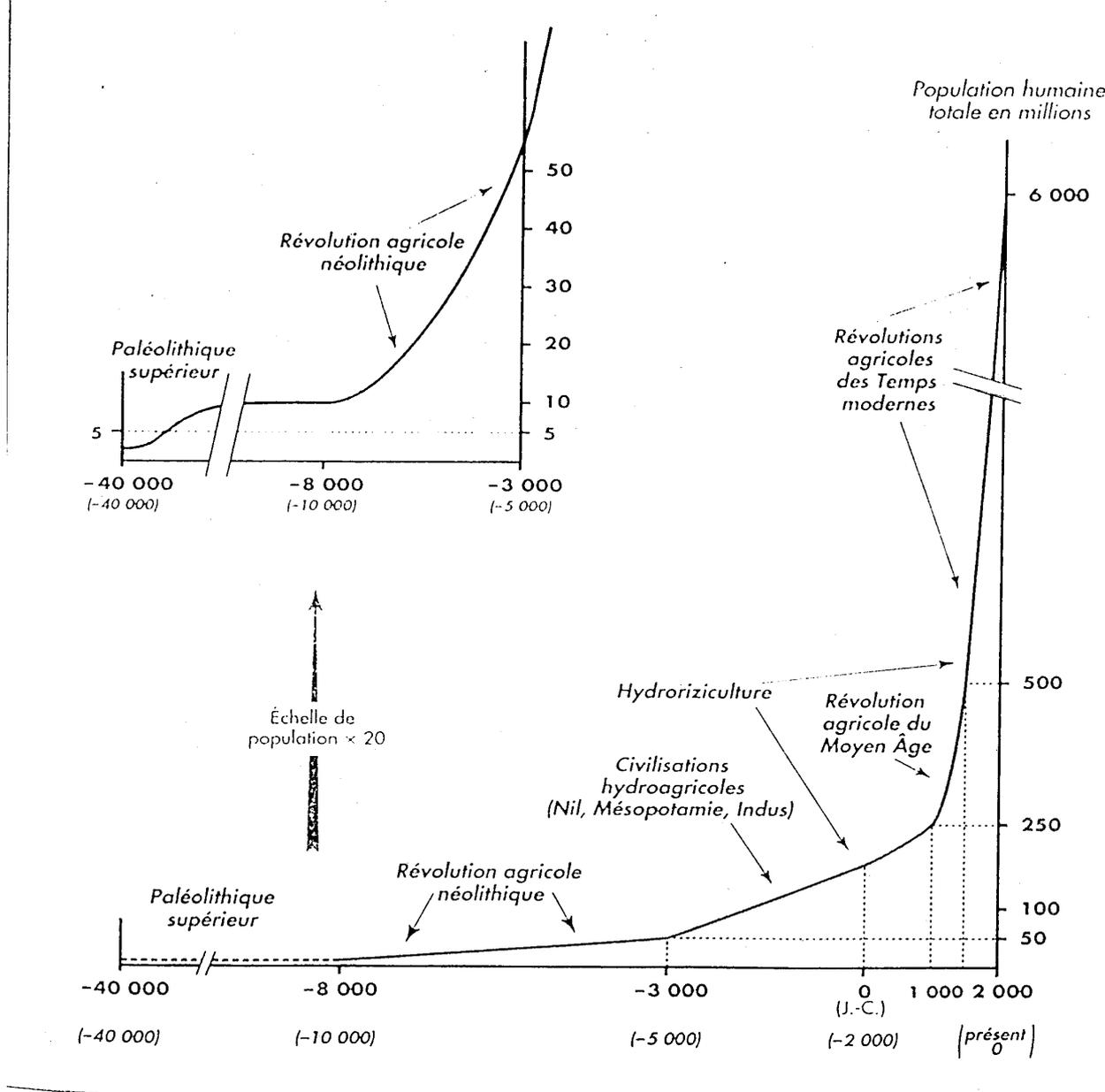


Figure 1.5. La progression de la population humaine, en relation avec le développement des systèmes agraires de par le monde.

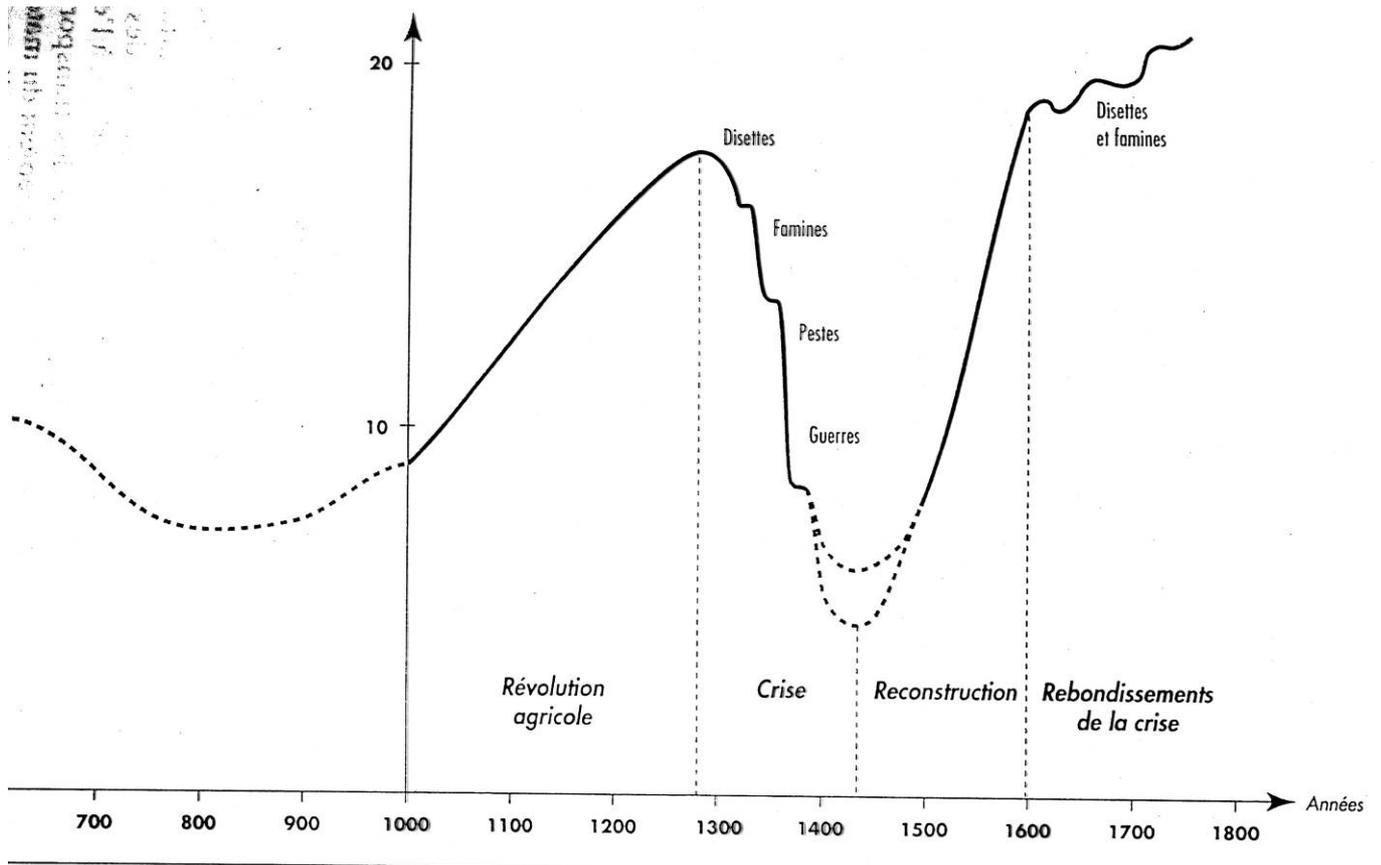


Figure 7.3. Allure de l'évolution de la population de la France (dans ses limites actuelles) de l'an 1000 à l'an 1750.

(d'après Mazoyer-Roudart)

Dans un premier temps, du néolithique au 18^{ème} siècle de notre ère, nous pouvons caractériser l'agriculture comme une production « minière » : l'expansion humaine est limitée à sa capacité à produire sa nourriture et pour cela elle utilise les ressources naturelles en accélérant les cycles du carbone (culture sur abattis brûlés avec une rotation de plus en plus courte, système de jachères, prédominance des céréales sur l'élevage en période de croissance de la population). Hormis quelques civilisations qui gèrent les cycles minéraux et carboniques, l'humanité et notamment l'Europe occidentale tendent à appauvrir la fertilité du milieu. Ils compensent en partie cette baisse par une « amélioration » des techniques (attelage lourd, labour....) qui globalement provoquent une plus grande minéralisation et un dégagement de gaz carbonique, sans restitution au milieu cultivé.

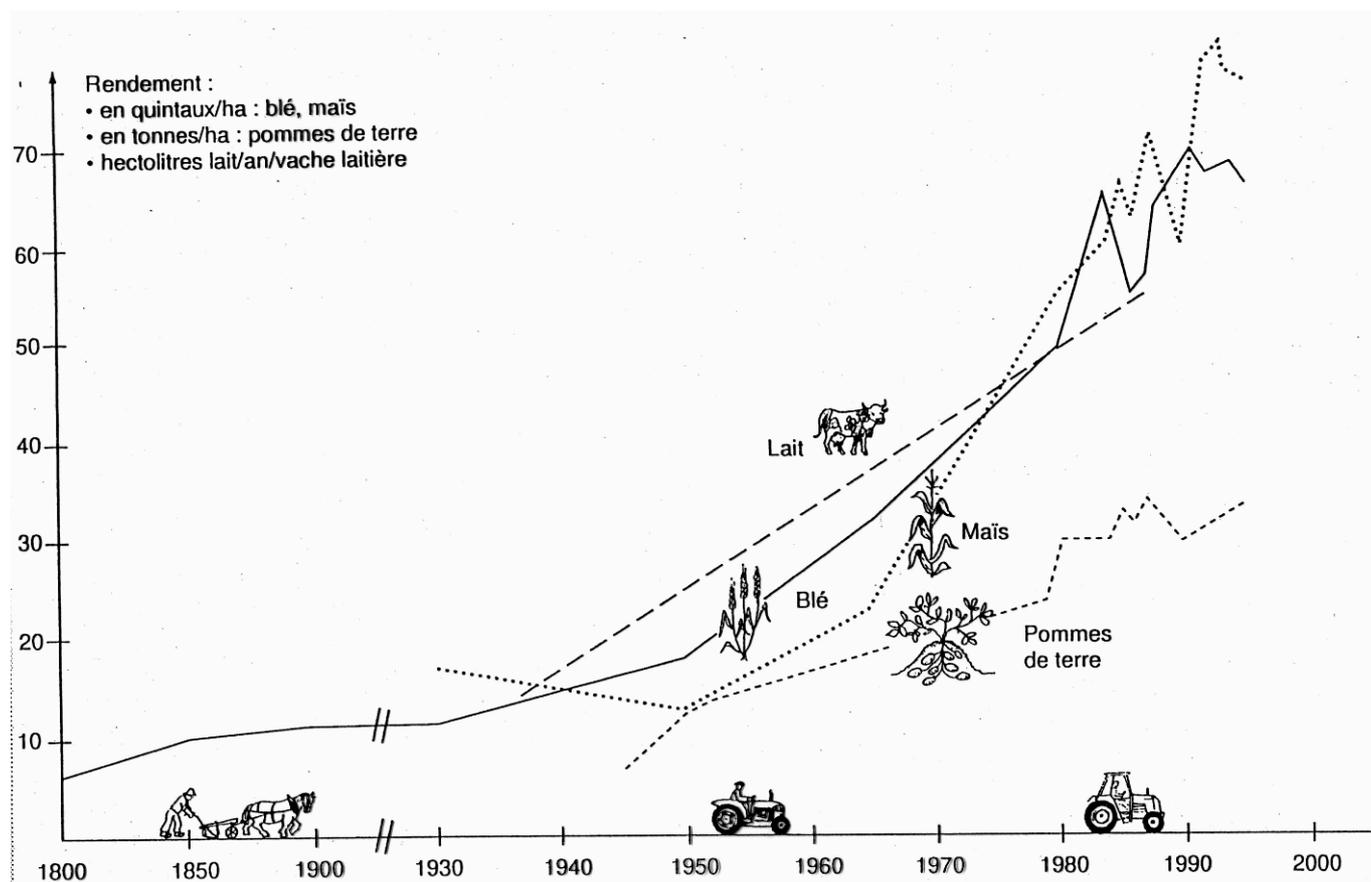
En Europe occidentale et particulièrement en France, la difficulté à se dégager des contraintes pédo climatiques est particulièrement nette : de 800 à 1300, les défrichements et un « petit optimum climatique » ont permis d'assurer la suffisance alimentaire avec une augmentation régulière de la population. De 1300 à 1700, la concomitance d'un « petit âge glaciaire », d'épidémies et de guerres vont faire stagner la population pendant 4 siècles avec des épisodes de mortalité impressionnantes dus principalement à la famine (1693-1694 : 1,3 millions de morts soit plus que la guerre 1914-1918 !)

(E Le Roy Ladurie : Histoire du Climat)

A partir du 18^{ème} siècle mais surtout au 19^{ème} voir au début du 20^{ème} pour la France, les systèmes agricoles deviennent plus autonomes dans le sens où ils parviennent à une certaine durabilité : La révolution fourragère, le développement de l'élevage favorisés par les échanges commerciaux et le développement économique permettent de conduire des systèmes sans jachère ; ces derniers nécessitent peu d'intrants grâce à la fixation symbiotique de l'azote par les légumineuses et le recyclage d'une grande partie des éléments minéraux et du carbone par les déjections animales. Ils nourrissent une main d'œuvre

nombreuse et dégagent des excédents permettant de nourrir une population non rurale en forte augmentation, grâce notamment aux progrès de la mécanisation agricole.

Enfin après la première guerre mondiale mais surtout après 1945 en France, l'agriculture devient « industrielle » dans le sens où on lui demande de produire en grandes quantités de la nourriture bon marché pour une population qui devient majoritairement citadine. Les systèmes qui perdurent sont de plus en plus spécialisés, n'assurant que la fonction de production et pour un nombre très restreint et homogène de produits agricoles. Ces systèmes s'affranchissent des contraintes du milieu (cultures et élevages hors-sol) par l'utilisation massive d'intrants (fertilisants et pesticides), la généralisation d'une motorisation lourde et des progrès génétiques très rapides.



Nous qualifierons cette agriculture de « minière » au même titre que celle du moyen âge dans la mesure où elle exploite le milieu (exploitation agricole : terme apparu dans les années 60), où elle provoque des transferts de fertilité dans le monde entier, qu'elle appauvrit la biodiversité et surconsomme des éléments minéraux et du carbone dont une partie importante est rejetée dans les milieux contigus provoquant par leur excès des nuisances dommageables à l'ensemble de l'écosystème (nitrates, phosphates, pesticides.....)

Cette approche est certes caricaturale et simplifiée, mais elle permet de poser le cadre d'analyse auquel se réfère l'agriculture biologique et à plus forte raison l'élevage biologique, puisque la référence des systèmes d'agriculture biologique est le système de polyculture élevage diversifié.

1.2. REPERES DANS L'HISTOIRE DE L'ELEVAGE

Pour compléter ce cadre d'analyse nous analyserons les phases qui nous paraissent pertinentes dans l'histoire de l'élevage pour comprendre l'émergence des courants d'agriculture biologique. Nous

prendrons comme référence l'ouvrage fort documenté « l'élevage en France ; 10000 ans d'histoire » de JUSSIAU, MONTMEAS et PARAT

La place de l'animal a évolué schématiquement du Néolithique à la période moderne d'une multifonctionnalité très élaborée à une simplification extrême ; pour illustrer prenons l'exemple du bœuf : c'est le dieu des égyptiens, le Minotaure des grecs, le pourvoyeur d'habits, de cordes, d'armes et d'outils, de graisse, l'emblème du sacrifice aux dieux et la base de la dot de mariage dans de nombreuses civilisations. Ce même bœuf est devenu à notre époque moderne, essentiellement une viande et encore dont on ne consomme que certains quartiers et que l'on brûle même à l'occasion ! (lors de l'épidémie de fièvre aphteuse au Royaume Uni avec abattages systématiques de la totalité des animaux du troupeau et incinération)

En fait dès le Moyen âge, la croissance de la population a fait de l'élevage un « mal nécessaire » (transport, énergie, consommation, vêtements et fumure) dans l'incessant combat pour la part du pâturage et du champ cultivé. Jusqu'au 18^{ème} siècle, le « primat céréalière » s'impose en période de croissance et ne laisse de la place au développement de l'élevage que pendant les grandes crises où la population est décimée (15^{ème} et 16^{ème} notamment).

Au 18^{ème} et bien plus au 19^{ème}, l'élevage devient une composante essentielle des systèmes agricoles du fait des approches agronomiques vues ci-dessus. Les prairies à légumineuses permettent de nourrir un bétail plus nombreux qui va restituer des fumiers en plus grande quantité pour les cultures céréalières. Ce cycle vertueux aboutira à la constitution de systèmes de polyculture élevage complexes et adaptés aux différents terroirs. La plupart de nos races ont été créées à cette époque et certaines régions ont même commencé à se spécialiser en élevage (couchage en herbe de la Normandie, embouche du Charolais pour approvisionner Paris avec le développement du chemin de fer...).

Cette organisation va se maintenir et se développer jusqu'en 1945, voire bien plus dans certaines régions de France. Pourtant, déjà en Bretagne, dans les années 30 se développent des élevages spécialisés de petite taille de porcs et de volailles pour faire vivre une population agricole très nombreuse. La création de l'INRA et les politiques de maximisation de production menées depuis conduisent rapidement à la mise en place d'élevage industriel pour des productions « hors-sol » en volailles et en porcs ; elles conduisent aussi à transformer tous les animaux d'élevage en « objet normé » pour une production maximale (rationnement, contrôle de croissance, sélection génétique sur les facteurs de productivité liés à leur usage alimentaire...).

Ces choix vont aussi conduire à dissocier fortement l'agriculture et l'élevage (création d'Instituts spécialisés) et à mettre en place une logique de filière où l'éleveur ne sera plus qu'un producteur de matières premières plus ou moins « intégré » dans une chaîne maîtrisée à l'amont et l'aval par les industries agro-alimentaires. Il faudra les crises répétées des années 90 pour que ce modèle d'élevage soit enfin discuté sinon remis en cause.

Ces présentations de l'histoire de l'agriculture et de l'élevage, sûrement partiales mettent l'accent sur une période considérée comme un « âge d'or » par les précurseurs de l'agriculture biologique même s'ils n'y font pas directement référence, à savoir la période 1850- 1920. Il suffit d'avoir lu « La vie d'un simple » ou bien d'avoir écouté les histoires de ses grands parents quand on est d'origine agricole pour savoir que cette période n'a pas été idyllique même du simple point de vue agricole : le travail était très dur, la maladie était terrible, l'argent était rare. Mais il faut bien admettre que pour la première fois depuis des siècles, il n'y avait plus de famines et quasiment plus de disette. Cela peut nous sembler minime à notre époque mais c'était essentiel et ce succès des systèmes de polyculture élevage est pour une large part fondateur de l'agriculture et de l'élevage biologique.

Un témoignage....

Bernard RONOT Ferme RONOT

Chazeuil (21) ancien céréalier productiviste reconverti à la biodynamie un 15 Août 2005...

http://www.cheminfaisant2005.net/Rencontres/Producteurs/Producteur.php?Prod_Id=34

le 4 Décembre 2006

«Ce n'est qu'après la 2ème guerre mondiale, dans les années 50-60, qu'on a commencé à mettre les ammonitrates. Mais dès l'instant qu'on a mis les ammonitrates, on a doublé les rendements mais on a carencé tout de suite les sols avec les oligoéléments. Vous savez, quand un sol est carencé, il se soigne lui-même par les plantes. C'est là qu'on a fait pousser l'herbe. On avait le vulpin qui poussait et la chimie nous a tout de suite trouvé un désherbant. Vous vous rendez compte, le blé et le vulpin qui sont pourtant de la même famille des graminées, on a trouvé un désherbant qui éliminait le vulpin et qui conservait le blé. Ensuite la plante n'ayant plus son auto-défense parce qu'elle était en sous-alimentation par rapport aux minéraux, le champignon apparaissait - vous savez que le champignon est le premier facteur de décomposition de la plante et de tout ce qui est du domaine du vivant - et comme on ne maîtrisait plus les champignons, là, on nous a trouvé les fongicides. Et ensuite, le règne animal venant aussi pour aider la plante à se détruire parce que la plante faisait comme un appel à la nature en disant « écoute ! viens ! parce que je n'en peux plus, ils m'en font tellement voir avec leurs ammonitrates, leurs fongicides, leurs désherbants », c'est là que l'insecte venait et envahissait les cultures. Et là, on y mettait un insecticide. Vous voyez tout le processus depuis l'ammonitrate, ce que ça a entraîné. Et maintenant, on en est là, avec les pesticides que l'on retrouve dans notre verre et dans notre assiette.

Je peinais vraiment derrière les chevaux parce que je n'étais pas grand et que je recevais parfois des coups dans le menton avec la charrue. J'en ai souffert alors qu'avec le tracteur, j'étais assis, je me retournais et ça labourait tout seul. Vraiment, la motorisation, le progrès a été la révélation de ma jeunesse.

Et puis là est venue ce qu'on appelle l'intensification. On avait toujours de l'élevage quand on s'est mis à mettre de l'azote sur les graminées. On a fait pousser les graminées au détriment des légumineuses, trèfles, luzerne...etc. qui avaient l'avantage de fixer l'azote de l'air dans le sol, qui remplacent d'ailleurs les ammonitrates. On a doublé les rendements de graminées. Pour les récolter, c'est là que l'ensilage s'est mis en place. Les premiers ensilages ont été faits. J'allais jusqu'à 20 km pour trouver une équipe parce qu'on ne pouvait pas faire tout seuls et 5 ans après, on avait formé une équipe d'ensilage dans le village.... »

2. HISTOIRE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

«Depuis que Justus Von Liebig avait formulé sa théorie sur la nutrition minérale des végétaux, en 1840, la polémique était vive entre les partisans et les détracteurs de l'humus et de la matière organique. Liebig pensait que les sels minéraux sont les seuls aliments des plantes et peuvent totalement se substituer au fumier. Quant à Blondeau, il jugeait désuète la tradition d'épandage du fumier : « la plante est une machine, la terre est son support et l'engrais de la matière transformée... On a cru, pendant longtemps que l'humus était indispensable...chimères, niaiseries, inexpériences. » (Blondeau H, La culture selon la science, 1883). D'autres agronomes, en revanche, s'inquiétaient de cette conception mécaniste des liaisons entre la plante et le sol. Ils dénoncèrent les thèses de Liebig et les méfaits des engrais minéraux « qui ruinent la terre et dévorent l'humus ».... »
in L'agriculture biologique - Catherine de Silguy 1998

L'industrialisation de l'agriculture avec l'utilisation d'engrais minéraux et donc un moindre recours à l'élevage et une vision mécaniste de l'élevage ne sont donc pas du goût de tous dès la fin du 19^{ème}. C'est bien en référence aux systèmes de ce siècle et à leur évolution que se pose le débat.

2.1. LES COURANTS FONDATEURS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1. **Le premier est un mouvement ésotérique, l'anthroposophie, dirigé par Rudolf Steiner** (1861-1925); à la fin de sa vie en 1924, ce dernier exposa son point de vue sur l'agriculture lors d'une série de conférences dans un domaine agricole de Silésie : ces textes serviront de base à la **méthode biodynamique** qui utilise des préparations de nature homéopathique comme catalyseur de forces éthériques. Mais Steiner précise aussi que le compost doit être à la base de toute fertilisation et implique la présence d'un élevage produisant du fumier sur le domaine. Il récuse l'emploi des engrais chimiques qui favorise le parasitisme des plantes. Enfin sa conception du domaine agricole vise à la plus grande autonomie :

« Un domaine agricole répond mieux à sa nature propre quand il peut être considéré comme ayant une individualité particulière, une individualité qui le rend autonome. Ainsi, il faudrait arriver à produire, sur le domaine lui-même, tout ce qui est nécessaire à son activité agricole, y compris, bien entendu, le bétail correspondant à ses besoins. Au fond, tout ce qui pénètre sur un domaine, engrais ou autre, venant de l'extérieur, devrait être considéré, dans un organisme agricole idéal, comme un médicament destiné à remédier à un état anormal de cet organisme. » Rudolf Steiner Agriculture - Fondements spirituels de la méthode bio-dynamique – cité par JM Viel 1978

Erhenfried Pfeiffer (1899-1961) **mis au point cette méthode** qu'il expérimenta en Europe et aux Etats-Unis ; il propose une rotation de 5 à 7 ans , l'introduction de légumineuses et le compostage systématique des fumiers avec l'utilisation des 9 préparations biodynamiques ; il incite au retour à une civilisation paysanne.

Dès 1928, la société de commercialisation coopérative de Brandebourg DEMETER fut créée pour distribuer les produits biodynamiques. Le courant biodynamiste est toujours resté autonome par rapport aux autres courants d'agriculture biologique mais malgré ses faibles effectifs, il a eu une action continue notamment en Allemagne en Suisse et en Alsace.

2. **Le deuxième courant est initié par Sir Albert Howard et défini dans son ouvrage « Le testament Agricole » en 1940.** Conseiller agricole des Etats de l'Inde centrale et de Rajputana, Directeur de l'Institut de l'Industrie végétale, il a consacré sa vie d'agronome du début du siècle à aider les populations indiennes à se nourrir.

Réfutant les théories de Liebig, inquiet de l'avancée de l'érosion des sols, il prône l'observation des cycles naturels pour garantir la fertilité de la terre :

« Notre mère, la terre, ne cherche jamais à cultiver sans la présence du bétail ; elle réalise toujours des cultures mixtes ; il est pris grand soin pour protéger le sol et empêcher l'érosion. Les déchets végétaux et animaux mélangés sont transformés en humus ; rien n'est perdu... » A. Howard Testament agricole 1940

De ces observations naît la méthode Indore, procédé de compostage en tas ou en fosse pour maintenir ou améliorer la fertilité du sol et renforcer la résistance des plantes face aux maladies. Il préconise une large autonomie des exploitations grâce à cette fertilité retrouvée. Son travail a été poursuivi par I.J. Rodale et la Soil Association. **Ce courant est appelé « agriculture organique » ou « organic farming »** En France ses travaux seront pris en compte par les premiers agrobiologistes et notamment dans l'Ouest avec le **groupe Lemaire Boucher**.

3. **Le troisième courant européen est apparu en Suisse, dès 1930, sous l'impulsion d'un homme politique, H Muller ;** ce dernier insiste sur la nécessité d'autarcie des producteurs et de circuits courts mais c'est surtout **le biologiste Hans Peter Rusch dans les années 60 qui mettra au point la méthode organo-biologique** et la présentera dans son livre « la fécondité du sol ».

Il conteste la fertilisation chimique :

« La fertilisation chimique constitue une partie de l'édifice technique et industriel. A l'aide du concept minéral, on simplifie un problème d'une extrême complexité, celui de la fertilité du sol, ce qui permet de l'intégrer sans difficulté dans l'organisation industrielle... » Rusch – La fécondité du sol 1973 cité par JM Viel – L'agriculture biologique en France 1978.

Ses préoccupations sont proches de l'écologie naissante : il veut éviter les gaspillages, les pollutions et la dilapidation du potentiel de production par une agriculture en grande part autonome ou s'appuyant sur une fertilisation organique, par l'apport de poudres de roches et par le compostage de surface des matières organiques. Il veut intégrer les progrès de la biologie en agriculture.

Ce courant sera particulièrement influent auprès des allemands de l'association Bioland et en France auprès de **l'association Nature et Progrès**.

4. **Le quatrième courant est celui de l'agriculture naturelle ou « sauvage ».** Il est né au Japon à partir des années 1930, des observations de **Mr FUKUOKA** , consignées dans son livre « la révolution d'un seul brin de paille » :

« Les quatre principes de l'agriculture sauvage - (ne pas cultiver, pas d'engrais chimiques ni de compost préparé, pas de désherbage par labour ni herbicide et pas de dépendance chimique)- obéissent à l'ordre naturel et conduisent au réapprovisionnement de la richesse naturelle. Tous mes tâtonnements ont suivi cette ligne d'idée. C'est le cœur de ma méthode pour faire pousser légumes, céréales et agrumes. »... « Mes champs sont peut-être les seuls au Japon à ne pas avoir été labourés depuis plus de vingt ans, et la qualité du sol s'améliore à chaque saison. J'estime que la couche supérieure riche en humus, s'est enrichie sur une profondeur de plus de douze centimètres durant ces années. Ce résultat est en grande partie dû au fait de retourner au sol tout ce qui a poussé dans le champ sauf le grain. » M. Fukuoka

Dans les années 70, Bill MOLLISSON (Australie) a travaillé sur ce mode de culture qui allait s'appeler plus tard la Permaculture. Cette méthode se propose d'intégrer le plus possible l'agriculture dans le milieu naturel. La permaculture est encore très peu présente en Europe. On peut cependant la rapprocher de l'AGROECOLOGIE, développée notamment par Miguel Altieri en Amérique Centrale et qui influence fortement les mouvements d'agriculture biologique d'Espagne et d'Amérique Latine.

2.2. L'ARRIVEE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN FRANCE : L'INFLUENCE NUTRITIONNISTE

Après la Seconde guerre mondiale des consommateurs et des médecins inquiets des effets de l'utilisation des engrais, des pesticides et des traitements effectués sur les produits alimentaires lors de leur transformation industrielle vont introduire les principes de l'agriculture biologique.

A la fin des années 40, Henri Charles Geffroy crée la revue et les magasins « La vie Claire » pour diffuser des produits sains et naturels. (source : http://agnvswebmestre.free.fr/biographie_nadh.html)

En 1952, est créée l'AFRAN (Association Française pour une Alimentation Normale). Elle regroupe des médecins nutritionnistes et homéopathes. Dirigée par le Dr BAS, elle prône le retour à une alimentation plus saine et met en avant les qualités de la société paysanne traditionnelle.

Elle s'oriente vers l'agriculture biodynamique, seule présente en France à cette époque mais après des expériences malheureuses de mise en valeur d'un domaine agricole, elle se cantonne à un mouvement de défense des consommateurs.

En 1959, quelques adeptes de la Soil Association et des membres de l'AFRAN fondent le GABO (Groupement des Agriculteurs Biologiques de l'Ouest) ; ce dernier compte une quarantaine de membres, mais seulement 4 ou 5 agriculteurs. Les médecins et pharmaciens sont en nombre important mais émerge aussi un courant d'agronomes théoriciens (Louis, Tavera, Boucher, Lemaire, Vincent) ; ces derniers prennent position clairement contre le modèle de développement agricole qui se met en place au début des années 60. Ils fondent l'AFAB (Association Française d'Agriculture Biologique) ; ils se séparent au début des années 60 avec d'une part le **courant « commercial » dit Lemaire Boucher** qui développe des techniques basées sur le compost et l'utilisation du lithothamne, algue calcaire pêchée au large des Glénans et d'autre part la création de **Nature et Progrès, association de consommateurs, de techniciens et d'agriculteurs, qui se démarque de toute attache commerciale**

2.3. A PARTIR DES ANNEES 60, UNE CONTESTATION DU MODELE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

- **Le refus du modèle de développement**

C'est à partir des années 60 que le modèle de développement visant à l'intensification de la production agricole se diffuse dans les campagnes. En réaction, et souvent après des échecs liés à une utilisation inadéquate des engrais, des pesticides ou des nouveaux modèles d'alimentation des animaux, quelques centaines d'agriculteurs adoptent les techniques d'agriculture biologique. C'est particulièrement le cas dans l'ouest, à partir du Maine et Loire où la Société Lemaire a son activité. Quelques abbayes suivent ce mouvement de forte inspiration chrétienne conservatrice (abbaye de Bellefontaine près de Cholet et de La pierre qui Vire en Bourgogne) et exercent une influence non négligeable dans le milieu agricole proche.

- **Le refus de la société de consommation : les années 70**

Le mouvement de contestation essentiellement urbain et étudiant de 1968 trouve un prolongement pour certains dans l'installation à la campagne. Ces nouveaux agriculteurs ou du moins ceux qui

réussissent à passer la première année s'installent en maraîchage ou avec des élevages de petits ruminants pour une large part ; ils utilisent leur réseau de connaissances urbain pour vendre leurs produits et trouvent dans Nature et Progrès, une forme d'agriculture qui leur convient. Ce mouvement plutôt anarchiste et libertaire sera à l'origine du premier cahier des charges de l'agriculture biologique en 1972 et mettra en place le Salon Marjolaine à Paris pour se faire mieux connaître.

- **Le refus du productivisme et la reconnaissance: les années 80**

Les excès du productivisme et le système de subventions de la PAC (Politique Agricole Commune) de la fin des années 70 (« montagne de beurre », « fleuves de lait ») inciteront encore des agriculteurs à se tourner vers d'autres agricultures dont l'agriculture biologique. A cette époque, on peut considérer qu'il y a entre 3 et 4000 agriculteurs biologiques.

La loi d'orientation agricole de 1980 reconnaît l'agriculture biologique comme une « agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse » et à partir de cette date, le processus de reconnaissance de l'agriculture biologique est en route avec le logo AB en 1984, les premiers cahiers des charges officiels en 1986, et la protection du terme « agriculture biologique » contre son utilisation abusive en 1988. Mais paradoxalement, le nombre d'agriculteurs biologiques évolue très peu.

- **La structuration et l'« institutionnalisation » : les années 90**

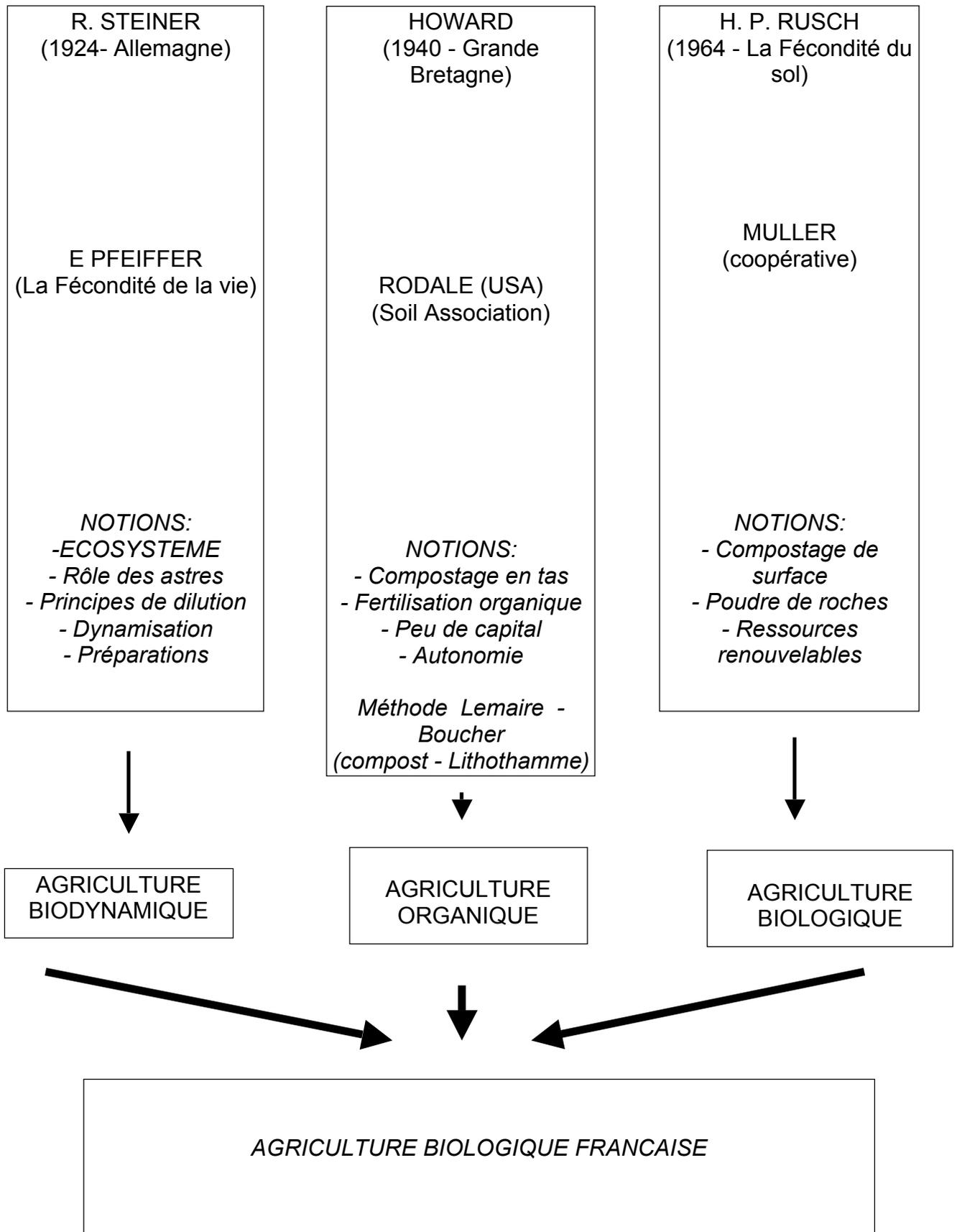
La reconnaissance par les institutions (Ministère au titre des signes de qualité, Chambres d'agriculture et Instituts techniques) et la mise en place d'une réglementation Européenne pour les produits végétaux (1991) et d'une réglementation nationale pour les produits animaux (1992 à 1998) permet à cette jeune profession de se structurer. Elle renforce son syndicat, la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France) et son association de Recherche, l'ITAB, Institut Technique de l'agriculture Biologique. Mais il faudra une demande croissante et non satisfaite des consommateurs et un premier plan de développement ambitieux du Ministère de l'agriculture et de la Pêche pour que le nombre d'agriculteurs biologiques passe de 3500 en 1995 à 9000 en 2000 soit un peu plus d'1% de la SAU Française.

Le décollage : Les années 2000

Après une croissance rapide mais mal maîtrisée, suite au premier plan de développement, l'AB moins soutenue politiquement et financièrement stagne de 2002 à 2007. Le plan AB Horizon 2012 de M Barnier Ministre de l'agriculture provoque un nouvel essor.

Fin 2013, l'agriculture biologique concerne plus de 25000 agriculteurs, et plus de 1 million d'hectares, soit presque 4 % de la SAU Française. A noter que 60% des surfaces portent des fourrages : le système le plus représenté est de loin le système polyculture élevage (Vaches laitières, bovins ou ovins viande avec une part de 10 à 30% de la surface en cultures annuelles, essentiellement pour l'autoconsommation des animaux).

SCHEMA des COURANTS DE PENSEE



LA PERIODE MODERNE : Les grandes ETAPES

1960 - 1970 LE REFUS D'UN MODELE DE DEVELOPPEMENT

Des ingénieurs, des médecins, des agriculteurs refusent l'intensification et le recours aux intrants chimiques; ils vont se regrouper dans le courant LEMAIRE BOUCHER et plus marginalement dans le courant Nature et Progrès.

1970 - 1980 LE RETOUR A LA TERRE

Après mai 68, le courant Nature et progrès, plus scientifique et surtout plus politique (remise en cause de la société de consommation) se développe. Premier cahier des charges en 1972 et salon Marjolaine en 1977. Les néo-ruraux s'installent majoritairement en maraîchage et petits élevages.

1980 - 1990 L'INSTITUTIONNALISATION PAR LA LOI

Sous la pression de Nature et Progrès, mais surtout de quelques personnalités politiques, l'agriculture biologique est reconnue dans la loi d'orientation agricole de 1980 complétée par celle de 1988. Le logo AB est créé et les premiers cahiers des charges sont homologués dans cette décennie.

1990 - 1996 LA STRUCTURATION

1991: Règlement Européen sur les productions végétales

Renaissance de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique.

1992: Création d'une première Interprofession bio (fin en 1994)

Homologation des cahiers des charges productions animales français

1993: Mesures Agri-Environnementales dont mesure sur la conversion en agriculture biologique

1996: Homologation des cahiers des charges français porcs, ovins et caprins lait, apiculture

1997 L'INSTITUTIONNALISATION DU DEVELOPPEMENT

Création d'un groupe de travail sur la bio à l'ANDA et création d'un Observatoire économique national de l'agriculture biologique.

L'ITAB s'ouvre aux autres Instituts et aux organisations professionnelles agricoles « conventionnelles », notamment FNSEA, APCA, CNJA.

Le ministre de l'agriculture demande à M. RIQUOIS, président de la section bio de la Commission Nationale des Labels et des Certifications des Produits Agro Alimentaires d'élaborer un plan de développement de l'agriculture biologique.

Signature d'une charte sur la viande bio entre l'APCA, la FNAB et la SELVI (abattoir pour le groupe Auchan) et création de plusieurs postes de techniciens bios dans les chambres d'agriculture (40 équivalents temps plein fin 97)

1998-2014 Les plans de développement et l'harmonisation européenne

1998 : Plan de Développement de l'agriculture biologique (plan RIQUOIS)

1999 Mise en place des CTE Conversion à l'agriculture biologique

2000: Création de l'Agence pour le développement de la bio dite Agence Bio

2004 : Mesures GAYMARD pour le développement de l'agriculture biologique et Plan Européen de développement de l'agriculture biologique (E.O.P.)

2007 : Nouveau règlement Européen rénovant l'ensemble de la réglementation

2007-2012 : Plan Barnier Horizon 2012 suite au Grenelle de l'environnement Objectif 6% SAU en 2012 et 20% en 2020

2013- 2018 : Plan Ambition bio (S Le Foll)

2.4. HISTORIQUE REGLEMENTAIRE

1972 : Premier Cahier des charges privé de Nature et Progrès

1980 : Loi d'orientation agricole définissant l'agriculture biologique

1981 : Décret d'application

1984 : création du logo AB et mise en place de la CNAB

1986 : Homologation du premier cahier des charges sur les productions végétales (Nature et Progrès)

1988 : Loi d'orientation agricole protégeant le terme «agriculture biologique »

1989 - 1990 : homologation de 12 cahiers des charges productions végétales pour chaque organisme gestionnaire de mention.

1991 : fin du système des Organismes privés gestionnaires de mentions

Règlement européen sur les productions végétales transformées et non transformées (24/06/91 ; règlement 2092 - 91).

Cahiers des charges nationaux homologués par arrêté interministériel

1992- Lait et produits laitiers de l'espèce bovine, volailles, Œufs

1993 : Vaches nourrices, Jeunes et gros bovins de boucherie, Veaux, Lapins, Ovins

1996 : Porc, Transformation de la viande de porc, Miel

1997 :Lait et produits des espèces ovines et caprines laitières

08/1999 : Extension du Règlement Européen aux productions animales (REPAB)

arrêté du 28 août 2000 portant homologation du cahier des charges concernant le mode de production et de préparation biologique des animaux et des produits animaux (REPAB F)

- Cahier des charges concernant le mode de production et de préparation biologiques des espèces aquacoles et leurs dérivés- *avenant n° 7 au CC REPAB F* - Mise à jour 13/02/2007
- Cahier des charges concernant le mode de production et de préparation biologiques des escargots- *avenant n° 8 au CC REPAB F* - Mise à jour 13/02/2007
-

Juin 2007 : RÈGLEMENT (CE) No 834/2007 DU CONSEIL du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) no 2092/91

Septembre 2008 : RÈGLEMENT (CE) No 889/2008 DE LA COMMISSION du 5 septembre 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) no 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles

1 janvier 2009 : Date d'application du nouveau règlement européen

1 Juillet 2010 : Entrée en vigueur du nouveau logo européen obligatoire

2014 – Révision de la réglementation européenne sur l'AB

3. LA POLITIQUE FRANCAISE EN MATIERE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

3.1. UNE REGLEMENTATION EN AVANCE

La France a été le premier pays européen à disposer d'un arsenal réglementaire quasi complet sur l'agriculture biologique (cahier des charges, contrôle, certification, gestion du signe de qualité). Seuls le Danemark et le Portugal disposaient de cahiers des charges nationaux sur l'élevage en agriculture biologique avant 1999.

Cette avancée très positive sur le plan des principes a induit par contre un risque de concurrence important de la part de pays n'ayant pas de législation dans ce domaine et proposant par ailleurs à leurs agriculteurs bios des aides nettement plus élevées qu'en France. Le rapport Saddier sur l'agriculture biologique préconise un alignement des positions françaises sur la réglementation européenne pour simplifier et ne pas être concurrencé par les produits des autres pays européens.

Depuis 2004, la tendance est à l'harmonisation européenne des réglementations avec la suppression de certaines caractéristiques françaises (limitation de l'usage de l'ensilage de maïs par exemple).

Depuis le 1 janvier 2009, le nouveau règlement européen de l'agriculture biologique ne permet plus de mise en œuvre de règles plus strictes au niveau national. Seules les marques privées peuvent le faire ; c'est le projet de Bio Cohérence par exemple.

3.2. DES AIDES LIMITEES ET TRES RESTRICTIVES JUSQU'AUX C.T.E.

Le programme EXTENBIO est le premier programme européen qui a permis aux agriculteurs français de bénéficier d'aides spécifiques à ce type d'agriculture (1991) ; de 1993 à 1998, dans le cadre des mesures agri-environnementales (MAE), règlement européen 2078/92, une première série d'aides à la conversion gérée au niveau national puis régional a été accordée pour les terres en conversion. Le montant de ces aides variait de 700 F (110 €) à 3000 F (450 €) par hectare en fonction des productions.

Il faut noter que le règlement européen ne limitait pas l'attribution des aides aux surfaces en conversion mais permettait de les attribuer à toutes surfaces conduites en agriculture biologique. La France a délibérément choisi cette voie restrictive et sans atteindre les plafonds prévus par l'Union Européenne. D'autres pays, le Danemark, l'Autriche, l'Allemagne par exemple, ont choisi d'utiliser pleinement le cadre européen pour l'attribution des aides à tous les agriculteurs bios. En 2004, seule la France et les Pays Bas n'avaient pas d'aide au maintien.

Depuis le 1 janvier 1998, les aides françaises ont été revalorisées pour atteindre les plafonds européens (13,5 millions d'Euros ont été consacrés à cette mesure en 1998). Les aides structurelles à l'agriculture biologique sont regroupées depuis l'automne 1999 dans les CTE (Contrats territoriaux d'Exploitation) et notamment le CTE conversion à la bio (mesure nationale avec aides sur 5 ans). Cette mesure suspendue depuis l'été 2002 est remplacée par les C.A.D. (Contrat d'Agriculture Durable) à compter de 2003. (13% du budget des CAD pour la bio).

Un crédit d'impôt d'un montant de 2000 € est mis en place en 2006 et une aide au maintien a été mise en œuvre dans certaines régions depuis 2008.

Pour 2010, le crédit d'impôt est doublé et la mesure SAB (Soutien à l'agriculture biologique) est accessible à tous les agriculteurs biologiques après la conversion.

2011 : retour au crédit d'impôt à 2000 euros.

2013 : Aide à la conversion, aide au maintien (SAB), crédit d'impôt

3.3. DES PARTS DE MARCHÉ QUI S'EFFRITENT DEPUIS 1990 JUSQU'EN 2009

La conjugaison d'une réglementation stricte et d'aides réduites a conduit à la perte du leadership français dès le début des années 90. La part de la production française est d'environ 9% des surfaces de l'UE à 27 (975 000 hectares pour 9,3 millions en UE à 27 – chiffres 2010), au 4^{ème} rang derrière l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne) mais elle reste dans le groupe des « petits » pays européens pour l'agriculture biologique en valeur relative, avec 3,5 % de la SAU en bio en 2012, comparé au plus de 10% de l'Autriche, la Suède, la Tchéquie et l'Estonie.

Ce n'est pas un problème de consommateurs puisque le marché bio français est au 2ème rang européen derrière l'Allemagne avec environ 4,2 milliards d'Euros en 2012 et 2,3 % du marché national (croissance moyenne de 10% par an depuis 1999. Il y a donc toujours de fortes importations notamment intra européennes même si ponctuellement, nous avons des surproductions. On estime que 25% des produits biologiques consommés proviennent encore d'autres pays européens ou sont importés hors UE en 2012. (en 2007 plus de 50%), mais la France est maintenant autonome dans plusieurs productions (lait de vache, œufs, vins, viande...) et les exportations sont en progression.

3.4. UNE PREMIERE IMPULSION : LE PLAN DE DEVELOPPEMENT 1998- 2002

La profession agricole après s'être longtemps opposée à l'agriculture biologique s'est brusquement intéressée à ce secteur en 1996 (Assemblée générale de l'ANDA juillet 96) à la suite des premières crises alimentaires et du constat des parts de marché perdues.

En parallèle, sous l'impulsion de H NALLET, puis surtout de M. VASSEUR en 1993, le Ministère de l'agriculture a organisé une promotion et une restructuration des signes de qualité. M. RIQUOIS s'est vu confié en 1996 une mission d'études pour un plan de développement de l'agriculture biologique en France. Le Ministre de l'Agriculture, Louis le PENSEC en 1997 a confirmé cette mission et a lancé le plan de développement en décembre 1997 .

Les principales mesures :

Une augmentation des aides à l'hectare et une enveloppe nationale doublée pour atteindre 25000 agriculteurs et un million d'hectares en 2005 soit 3% de la SAU

Trois chantiers prioritaires :

- 1- recherche, développement, formation ;
- 2- réglementation, contrôle, qualité,
- 3- Territoire, filières, marchés, déclinés aux niveaux régionaux (Contrat de Plan Etat Région) et en association avec les professionnels.

Le résultat de ce plan est mitigé : les objectifs n'ont été atteints qu'à moitié (11000 agriculteurs bios et 550 000 hectares en 2005), mais surtout l'organisation de la commercialisation a été notoirement insuffisante conduisant à des crises de surproduction pour certains produits (lait, viande et céréales ponctuellement)

3.5. PLAN DE RELANCE 2004-2008

Le plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique (PPDAB) a fait l'objet d'une évaluation. Celle-ci préconise une reconquête de la première place européenne pour la France et une aide à l'organisation des filières et des marchés.

Le Ministre de l'Agriculture a proposé une série de mesures pour l'agriculture biologique en Février 2004 :

- **Favoriser une meilleure connaissance des marchés et une meilleure prise en compte des contraintes économiques,**

Les interprofessions reconnues devront créer une section « agriculture biologique ».

- **Rapprocher les réglementations nationale et européenne**

- **Améliorer l'information du consommateur**

- **Développer la place de l'agriculture biologique dans la formation et de la recherche**

- **Dynamiser les soutiens des pouvoirs publics**

L'accompagnement aux conversions à l'agriculture biologique par l'affectation d'une partie de l'enveloppe des contrats d'agriculture durable à ces actions. (13% de l'enveloppe nationale soit, annuellement, **50 millions d'euros de droits à engager pour cinq ans**).

Dans le cadre des contrats de plan Etat-Région 10,8 millions d'euros sur 3 ans mobilisés pour les actions d'animation, appui aux secteurs de la production et de la transformation.

- **Définir des lieux de concertation et de coordination adaptés.**

Ce plan réalisé en partie n'a pas été soutenu politiquement et a été handicapé par un contexte défavorable à la production biologique (problèmes de prix et d'organisation de filières notamment). Il a eu un très faible effet sur la production.

3.6. JUIN 2004 : PLAN EUROPEEN POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

(Source communication de la commission au conseil et au parlement européen.)

Les principales propositions du plan d'action visent essentiellement à :

• **un développement du marché des denrées alimentaires biologiques fondé sur l'information;**

• **une efficacité accrue de l'aide publique en faveur de l'agriculture biologique** en encourageant les États membres à utiliser davantage et de manière plus cohérente les différentes mesures de développement rural, par exemple, par le biais des plans d'action nationaux ou en intensifiant la recherche concernant l'agriculture biologique;

• **une amélioration et un renforcement des normes communautaires** applicables à l'agriculture biologique, les exigences concernant l'importation et l'inspection en définissant les principes de base de l'agriculture biologique et en explicitant l'intérêt de l'agriculture biologique pour le grand public;

http://europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organic/plan/index_fr.htm.

3.7. SEPTEMBRE 2007 : PLAN BARNIER HORIZON 2012

Ce plan dont les grandes lignes ont été annoncées le 12 septembre 2007 lors de la réunion du Grand Conseil d'Orientation de l'Agence bio confirme et relance la politique française en faveur du développement de l'agriculture biologique. Ses grandes lignes sont les suivantes :

« Amener l'offre française à un niveau suffisant pour permettre de satisfaire en 2012 la demande des consommateurs »

Recherche : conforter INRA et ITAB avec une enveloppe de 1 million d'euros au sein de l'appel à projet d'innovation ; l'ACTA serait le coordinateur de la recherche en AB

Formation : Intégrer l'agriculture biologique dans toutes les formations de l'enseignement agricole, Développer les formations et les faire connaître, former les enseignants, créer un module de sensibilisation pour les établissements de l'éducation nationale

Restauration collective : inciter les collectivités à introduire des aliments bios (en premier lieu la restauration au Ministère et dans les établissements relevant du Ministère)

Filière : aide à la structuration avec un budget de 3 millions d'euros annuel sur 5 ans pour l'agence bio

Production : crédit d'impôt pérennisé et étude d'une aide au maintien pour arriver à 6% de la SAU en Bio en 2012 et 20 % en 2020 (engagement du Grenelle de l'environnement Décembre 2007).

Réglementation : mise en place du nouveau règlement en défendant une AB forte : « La France veillera à ce que les règles d'application de ce règlement soient cohérentes, complètes, d'un niveau d'exigences élevé »

Représentation des organismes bios dans les instances, prise en compte dans les négociations UE....

Ce plan est repris dans le grenelle de l'environnement.

Fin 2011, l'ensemble des mesures a été mis en œuvre mais l'objectif de 6% de la SAU n'est pas atteint (3,7% fin 2012).

3.8. JUIN 2013 : PROGRAMME AMBITION BIO 2017 (S LE FOLL)

Issu d'une concertation régionale et nationale pilotée par le Ministère de l'agriculture de septembre 2012 à Mars 2013, le programme Ambition bio 2017 a été annoncé en juin 2013.

(voir l'ensemble des contributions : <http://agriculture.gouv.fr/pr%C3%A9paration-ambition-bio-2017>)

Les 6 ambitions :

- **Développer la production (objectif : doubler les surfaces)**
Les aides aux exploitants seront plus simples, plus attractives. "Le ministre de l'Agriculture s'engage à ce que soient apportés au moins 160 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2014/2020 (crédits européens et crédits du ministère)" pour les aides à la conversion et au maintien dans la filière biologique des exploitations.
- **Structurer les filières** ce qui permettra un développement équilibré de l'agriculture biologique avec en priorité : les projets grandes cultures, le développement des oléo-protéagineux.
- **Développer la consommation et conquérir des marchés**
Renforcer la communication autour du bio, en sensibilisant par exemple les enfants et leurs parents et atteindre l'objectif de 20 % de produits bio dans la restauration collective d'Etat. L'exportation des produits bio est également un axe sur lequel il faut travailler.
- **Renforcer la recherche, son pilotage et la diffusion des résultats**
Renforcer les programmes de recherche et développement pour et par l'agriculture biologique mais également diffuser les bonnes pratiques et les savoir-faire vers les formes traditionnelles de production .
- **Former les acteurs agricoles et agroalimentaires**
Renforcer la formation bio dans les enseignements agricoles mais également proposer une offre plus diversifiée de formations continues aux exploitants bio.
- **Adapter la réglementation** pour que celle-ci prenne mieux en compte les spécificités de l'agriculture biologique.

Le détail du plan

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Programme_Ambition_bio_2017_cle09281b.pdf

3.9. CONCLUSIONS

« Il n'y a rien d'incontournable à ce que la France, grande puissance agricole, et pays de terroirs, ne soit aussi un des leaders en production biologique. » (M Barnier, 12 /09/07)...mais il est grand temps : La France a pris du retard par rapport aux autres grands pays européens.

« ...Par son approche en matière d'agronomie et de pratiques systémiques, l'agriculture biologique a toute sa place dans le projet agro-écologique. Elle constitue une voie majeure et pionnière et doit avoir un rôle moteur de diffusion vers les autres formes d'agriculture. Le programme Ambition bio 2017 doit donc contribuer non seulement au développement de l'agriculture biologique, mais également au développement du transfert des connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. L'agro-écologie peut également enrichir les pratiques de l'agriculture biologique (par exemple en intégrant l'approche et les techniques de la conservation des sols ou de l'agro-foresterie. » 'S Le Foll, juin 2013)□

Dans les pays européens qui ont un fort développement de l'agriculture biologique (Espagne, Italie, Finlande, Hongrie, Pologne), il y a toujours une forte incitation des pouvoirs publics (Etats ou Régions) qui utilisent au maximum les dispositifs d'aide de l'Union Européenne. La concertation avec les organismes de l'agriculture biologique est aussi un des facteurs clés de cette réussite ; or en France, un lourd héritage de tension et de conflit avec les organisations de l'agriculture conventionnelle ne facilite pas cette coopération même si ces tensions se sont fortement apaisées.

Cependant, la demande forte et constante des consommateurs pour les produits de l'agriculture biologique pourra peut-être permettre de débloquer les freins existants. La majorité des acteurs professionnels de l'agriculture (Recherche formation Développement) ont pris position en faveur du développement de l'agriculture biologique.

Les difficultés principales pour atteindre les objectifs sont liées aux systèmes spécialisés existants : il est plus difficile de convertir un système céréalier classique en AB qu'un système en polyculture élevage et les raisons de le faire sont plus d'ordre de choix personnel que de motivations économiques dans un contexte de tensions des prix sur les matières premières végétales (alimentation mondiale, source d'énergie potentielle...)

La mise en place concertée du nouveau programme ambition bio 2017 en France et les choix de la nouvelle PAC à partir de 2014 seront aussi déterminants.

4. BIBLIOGRAPHIE

Agriculture biologique

De Silguy C., L'agriculture biologique : Des techniques efficaces et non polluantes, Paris, Editions Terre Vivante, 1994, 185p.

Howard, A., Testament Agricole Pour une agriculture naturelle. Traduit de l'anglais. Préface de Jean Keilling. Postface par Raymond Lautié. Éditions Vie et Action, Marcq-Lille, 1971, 238 p.

Rusch, HP., La fécondité du sol, Le Courrier du livre, 190 pages Paris, 1972, 315 p .

Viel, J-M., L'agriculture biologique en France, Paris, Thèse de troisième cycle I.E.D.E.S , Université de Paris 1, 1978, 289 p.

Masanobu Fukuoka, La révolution d'un seul brin de paille, Editeur: Guy Trédaniel - Editions de la Maisnie 1983 rééd. 1990
ISBN 2-85707-114-0

Masanobu Fukuoka, [L'agriculture naturelle](#), , Ed. Guy Trédaniel Editeur

Bill Mollison, [Permaculture 2](#), , Ed. Equilibres aujourd'hui

R. Steiner : Agriculture : fondements spirituels de la méthode Bio-Dynamique, , Ed. E.A.R. («cours aux agriculteurs»)

E. Pfeiffer, H. Koepf Biodynamie et compostage, , Ed. Le Courrier du livre

E. Pfeiffer Fécondité de la terre, ed Triades Paris 1979

Agriculture : Histoire et traités anciens

Jussiau, R, Montméas, L., Parot, JC., L'élevage en France 10000 ans d'histoire, Dijon, Educagri éditions, 1999, 539 p.

Mazoyer, M., Roudart, L., Histoire des agricultures du monde du néolithique à la crise contemporaine, Paris, Seuil, 1997, 534 p.

Emmanuel Le Roy Ladurie ; Histoire humaine et comparée du climat, Fayard, 2004

Georges DUBY et Armand WALLON (dir.) ; Histoire de la France rurale (4 tomes)
Seuil. (Réédition en coll. Points, 1992) (1976)

1. La formation des campagnes françaises des origines à 1340
2. L'âge classique des paysans de 1340 à 1789
3. Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914
4. La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours

Jared Diamond (Auteur),

Effondrement : Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie . Folio Essais

Olivier de Serres Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs · Editeur : Actes Sud · Collection : Babel

*Pour toute recherche ou documentation spécialisée : ABIODOC Centre National de Ressources en Agriculture Biologique VETAGROSUP Marmilhat – 63370 LEMPDES – Tél 04 73 98 13 15:
<http://www.abiodoc.com/>*

5. TEST

Avez-vous retenu les principaux points concernant l'historique de l'agriculture et de l'agriculture biologique ?Pour le vérifier, faites le test suivant :

Questions		VRAI	FAUX
1	L'agriculture a toujours permis à la population de se nourrir correctement.		
2	On peut dire que jusqu'au 19 ^{ème} siècle, dans la plupart des pays européens, les méthodes employées en agriculture ne permettaient pas d'entretenir la fertilité du sol .		
3	Les rendements en blé étaient de l'ordre de 10 à 15 quintaux au début du 20 ^{ème} siècle.		
4	C'est en grande partie grâce à la révolution fourragère que les rendements et la fertilité des sols se sont améliorés au 19 ^{ème} siècle.		
5	Les précurseurs de l'agriculture biologique défendaient des systèmes de production basés sur la polyculture-élevage.		
6	C'est en France que se sont développés les premiers courants fondateurs de l'agriculture biologique.		
7	Les précurseurs de l'agriculture biologique s'appuyaient tous sur la nécessité d'une bonne gestion de la matière organique pour entretenir la fertilité du sol.		
8	En France, dès 1945, une forte proportion d'agriculteurs se sont intéressés à l'agriculture biologique.		
9	Nature et progrès, Lemaire Boucher sont les deux principaux courants d'agriculture biologique dans les années 60 et 70 en France.		
10	Dans les années 60, de très nombreux néo-ruraux ont investi les campagnes et actuellement ils représentent la majorité des agriculteurs biologiques.		
11	La réglementation concernant l'agriculture biologique s'est progressivement mise en place en France dans les années 80 et 90.		
12	La première réglementation Européenne sur l'agriculture biologique (produits végétaux) date de 1991.		
13	Les gouvernements Français ont fourni des aides importantes aux agriculteurs biologiques dès les années 80.		
14	Le programme ambition bio 2017 prévoit de doubler la surface agricole française en AB en 2017 par rapport à 2012.		
15	L'aide aux agriculteurs biologiques pour les conversions se fait principalement par des aides directes à l'hectare.		
16	Plusieurs pays européens ont plus de 5% de leur surface conduits en agriculture biologique.		
17	La France est exportatrice de produits biologiques et veut accroître ses exportations notamment de céréales		
18	La France a décidé d'accorder un crédit d'impôts à la majorité des agriculteurs biologiques.		
19	L'Union Européenne a décidé de ne plus réglementer l'agriculture biologique.		
20	La biodynamie a été mise au point par les grandes multinationales de produits phytosanitaires pour concurrencer l'agriculture biologique.		

Réfléchissez bien et Quand vous avez fini : Réponses au verso !!!

Solutions

Questions		VRAI	FAUX
1	L'agriculture a toujours permis à la population de se nourrir correctement.		X
2	On peut dire que jusqu'au 19 ^{ème} siècle, dans la plupart des pays européens, les méthodes employées en agriculture ne permettaient pas d'entretenir la fertilité du sol .	X	
3	Les rendements en blé étaient de l'ordre de 10 à 15 quintaux au début du 20 ^{ème} siècle.	X	
4	C'est en grande partie grâce à la révolution fourragère que les rendements et la fertilité des sols se sont améliorés au 19 ^{ème} siècle.	X	
5	Les précurseurs de l'agriculture biologique défendaient des systèmes de production basés sur la polyculture-élevage.	X	
6	C'est en France que se sont développés les premiers courants fondateurs de l'agriculture biologique.		X
7	Les précurseurs de l'agriculture biologique s'appuyaient tous sur la nécessité d'une bonne gestion de la matière organique pour entretenir la fertilité du sol.	X	
8	En France, dès 1945, une forte proportion d'agriculteurs se sont intéressés à l'agriculture biologique.		X
9	Nature et progrès, Lemaire Boucher sont les deux principaux courants d'agriculture biologique dans les années 60 et 70 en France.	X	
10	Dans les années 60, de très nombreux néo-ruraux ont investi les campagnes et actuellement ils représentent la majorité des agriculteurs biologiques.		X
11	La réglementation concernant l'agriculture biologique s'est progressivement mise en place en France dans les années 80 et 90.	X	
12	La première réglementation Européenne sur l'agriculture biologique (produits végétaux) date de 1991.	X	
13	Les gouvernements Français ont fourni des aides importantes aux agriculteurs biologiques dès les années 80.		X
14	Le programme ambition bio 2017 prévoit de doubler la surface agricole française en AB en 2017 par rapport à 2012.	X	
15	L'aide aux agriculteurs biologiques pour les conversions se fait principalement par des aides directes à l'hectare.	X	
16	Plusieurs pays européens ont plus de 5% de leur surface conduits en agriculture biologique.	X	
17	La France est exportatrice de produits biologiques et veut accroître ses exportations notamment de céréales		X
18	La France a décidé d'accorder un crédit d'impôts à la majorité des agriculteurs biologiques.	X	
19	L'Union Européenne a décidé de ne plus réglementer l'agriculture biologique.		X
20	La biodynamie a été mise au point par les grandes multinationales de produits phytosanitaires pour concurrencer l'agriculture biologique.		X

Comptez vos points :

Si vous avez moins de 15 bonnes réponses, relisez le cours.

Si vous avez plus Bravo ! N'hésitez pas à consulter les ouvrages cités dans la bibliographie pour parfaire vos connaissances.